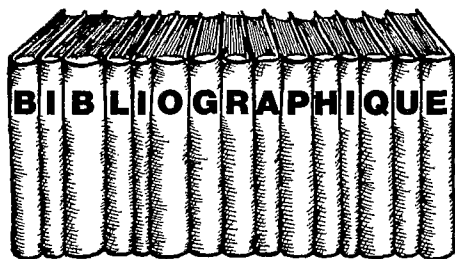


CHRONIQUE



NOTE DE LECTURE

LAHUEC (Jean-Paul) — *Le terroir de Zaongho, les Mossi de Koupéla (Haute-Volta)* — Paris, ORSTOM, 1980, 82 p., annexes, appendices, tables et tableaux, cartes. (Collection Atlas des structures agraires au sud du Sahara n° 15.)

Collectif — *Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique* — Paris, ORSTOM, 1979, 600 p. index. (Série Mémoire n° 89).

Comme le souligne la couverture interne de l'une de ces publications, parmi les plus illustratives de la place occupée par l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM) dans l'étude des structures agraires d'Afrique noire, « l'espace est perçu, traité et exploité différemment selon la nature de l'organisation sociale, l'héritage culturel et technique et les objectifs poursuivis par les acteurs en présence ».

Quels sont les cheminements qui ont été suivis et quelles sont les questions qui ont été posées par cet acteur, l'ORSTOM, qui garde, en France, une place à part dans la recherche sur le tiers monde, et l'Afrique en particulier ?

Ces deux publications, représentant l'une une classique démarche de géographe, l'autre les actes d'un colloque tenu à Ouagadougou en décembre 1978 à l'initiative de l'ORSTOM et du Centre national de la recherche scientifique et technique de Haute-Volta, proposent une certaine vision du monde rural africain qui n'est pas neutre. Une analyse des hypothèses et des méthodes mises en œuvre permettra d'évaluer les choix sous-jacents et de rendre plus explicites des options qui intéressent, au premier chef, le politologue.

Le terroir de Zaongho, basé sur un travail de terrain déjà ancien (1967-1968), actualisé en 1974, illustre de façon assez claire l'intérêt et les méthodes de l'atlas des structures agraires lancé en 1964 par les Professeurs Péliissier et Sautter en un article mémorable (1), précisé en 1970 (2) et qui vient de faire l'objet de commentaires contrastés (3). En un peu moins de vingt ans, une vingtaine d'études de terroirs ont été publiées (alors qu'au moins le double des études était préparé mais non

publié) par des géographes de l'ORSTOM à qui ce type de recherche était imposé comme une épreuve initiatique préliminaire, sinon à la connaissance des espaces africains, au moins à leur carrière. Cette étude illustre ainsi, à la fois la dépendance des chercheurs dans le choix de leurs sujets, puis dans la forme de la publication, et les questions que se posaient les géographes lorsqu'ils ont lancé le projet et les commentaires qu'ils tiennent quant à l'évolution de celui-ci.

Or, si mes souvenirs sont exacts, les initiateurs du projet se posaient, entre autres, des questions qui, discutées dans le séminaire de G. Sautter et P. Mercier de l'École pratique des hautes études ou dans *Les paysans du Sénégal* de Paul Péliissier (Saint Yriex, Fabrègue, 1966), se ramenaient à savoir comment résoudre le passage d'une agriculture extensive (et « traditionnelle ») à une agriculture intensive (et « moderne »).

Dans la même perspective que les monographies de village ou que l'anthropologie appliquée sous l'égide de Lord Lugard au Nigeria (où il s'agissait de « trouver le chef » politique local à qui seront dévolus les pouvoirs administratifs), il s'agit en fait implicitement de découvrir parmi les multiples modes d'organisation de l'espace celui qui correspond le mieux à la mise en culture permanente de celui-ci, que l'on dénommera *le terroir*. Mais ceci correspond souvent, non à la restitution d'une évidence inscrite dans l'espace, mais à la « découverte » (4) d'un espace au détriment de tous les autres. Le terroir doit devenir, dans l'agriculture intensive insérée dans le système capitaliste, l'espace référentiel univoque parce que porteur du seul bon système de production.

Dans ce paradigme, un certain nombre de préoccupations, puis de difficultés se dévoilent.

La principale préoccupation est de découvrir derrière la « maîtrise de l'espace agraire » (cf. *infra*) le système de production. Soit en raison de la pauvreté de l'aménagement de cet espace, soit parce que les préoccupations de recherche appliquée, et donc de « développement » rural, s'imposent au chercheur, c'est cet intérêt qui expliquera que, dans une large mesure, le géographe sera obligé d'emprunter à l'économiste, au démographe, au sociologue, voire au politologue ses instruments d'analyse ou ses résultats. L'analyse de terroir est, par nature, pluridisci-

(1) G. Sautter et R. Péliissier, « Pour un atlas des terroirs africains, structure-type d'une étude de terroir », *L'homme*, 1964, p. 56-72.

(2) P. Péliissier et G. Sautter, « Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969) », *Études rurales*, n° 37-38-39, 1970, p. 7-15.

(3) E. Le Bris, « Le statut du foncier dans les études de terroirs menées par les géographes en Afrique de l'Ouest », *Problèmes fonciers en Afrique noire*, rapport introductif aux journées d'études des 22-25 septembre 1980, Paris, AFIRD-LAJP, annexe n° 3 p. 91-100 et P. Couty et A. Hallaire, *De la carte aux systèmes, vingt*

ans d'études agraires au sud du Sabara (ORSTOM, 1960-1980), Paris, ORSTOM, juin 1980, 121 p. multigr., document provisoire.

(4) Il convenait d'expliquer en particulier pourquoi les sociétés africaines ne connaissent pas de « vrais terroirs ». Cette démarche est fondée sur l'observation de la prégnance des relations de parenté et de voisinage où « le lien agricole basé sur la résidence perd sa force (...) Pour peu que le sol cultivable demeure sous le contrôle des lignages ou des clans, de vrais terroirs n'ont plus aucune chance, faute d'assise foncière, de se constituer autour des unités de résidence » (Sautter et Péliissier, 1964, cité par E. Le Bris, 1980, p. 91-96).

plinaire et les meilleures monographies seront celles des chercheurs qui sauront allier l'enquête statistique à la recherche anthropologique. Mais l'analyse de terroir est également une monographie de géographe, pour lequel la carte est l'instrument fondamental de restitution des données. Ainsi, dans l'ouvrage de J.-P. Lahuec comme dans ceux de ses devanciers, les cartes et les illustrations diverses sont utilisées tantôt pour caractériser la répartition des données (champs, végétation, implantations humaines) dans l'espace, tantôt pour montrer l'évolution de cette répartition, dans ce cas depuis 1955, année correspondant aux premières photos aériennes de l'IGN, utilisées par l'auteur.

La méthode est apte à rendre compte de l'évolution récente et de l'apparition d'une zone agraire nouvelle correspondant aux cultures de rente ou de spéculation dans les bas fonds jusqu'à la sécheresse de 1969-1973, où elles seront reconverties en « économie de subsistance ». Mais elle est incapable de restituer l'évolution agraire dans son historicité propre ou d'expliquer les causes des transformations (p. 95-98): Ainsi, les seize lignes consacrées à la structure sociopolitique traditionnelle (p. 29-30) et les cinq pages relatives au régime foncier (p. 61-65) sont insuffisantes pour rendre compte des dynamismes sociaux et politiques de maîtrise de l'espace et s'inscrivent dans le « référent précolonial » qui « joue parfaitement son rôle de "repoussoir" dans le modèle proposé » (Le Bris, 1980, p. 93). Elles aboutissent également à répéter un jugement hâtif, celui de la « médiocrité du système agraire en pays mossi » (Kohler, 1971, cité p. 81, note 107). C'est le même jugement de valeur que celui de P. Péliissier dans *Les paysans du Sénégal*, face à l'agriculture extensive des Wolof que l'auteur se refusait à comprendre. Quant aux causes de la transformation, on remarque la timidité avec laquelle le rôle de la CFDT (Compagnie française du textile) eu égard à la diffusion du coton en pays mossi et la place de l'administration territoriale et de la chefferie traditionnelle sont évoqués. Même si on ne saurait attribuer au « système capitaliste » la responsabilité directe de la sécheresse de 1969 à 1973, il est difficile de limiter les causes de la transformation aux seuls aléas climatiques. Comment se fait-il que « tout se passe comme si le terroir était incapable de supporter un accroissement démographique normal » (p. 99), c'est-à-dire que la population se refuse à passer à l'agriculture intensive ?

Ces questions montrent bien qu'à côté d'avantages évidents, la monographie de l'atlas des terroirs a également des limites. L'une d'entre elles est que la notion de terroir, malgré ce qu'en disent P. Couty et A. Hallaire (1980, 9/27), est ambiguë et imprécise et qu'il est difficile d'assurer une représentativité des résultats à l'échelon régional, et donc national. Conçue par un type d'économie et de société, l'image occidentale du « terroir » n'est pas directement transposable parce que cette image relève d'une logique théorique (celle de la mise en carte ou en cadastre) alors que la logique antérieure est « pratique » (au sens où l'entend Bourdieu in *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980), ses modes de conceptualisation de l'espace, de ses maîtrises et de ses usages ne pouvant s'inscrire directement dans les représentations que les Occidentaux ont développées depuis ces cinq derniers siècles. Comme l'évolution « correspond au passage des formes d'organisation précapita-

listes aux formes capitalistes » (Le Bris, 1980, p. 93), les matrices spatiales ne sont pas directement comparables et ne peuvent être directement articulées entre elles.

Une autre limite tient à « l'oubli » (que renforce « l'enfermement » dans un terroir) du facteur politique et idéologique (dans lequel on insère la théorie) à l'échelon national et international. S'en tenant à l'empirisme du mesurable et du transcriptible, le géographe se refuse à regarder au-delà de la planchette et de la boussole. Ce faisant, il reste nécessairement dépendant des conformismes de sa formation universitaire, du diplôme de Troisième cycle à postuler ou de la carrière à bien conduire.

Enfin, je relèverai une troisième limite. En dépit de ce que j'ai dit du caractère, en principe pluridisciplinaire, de la méthode, le résultat reste trop éloigné des problèmes que posent, par exemple, les anthropologues de l'économie, du droit et de la politique.

Ainsi, en matière foncière, la « théorie » de l'ORSTOM (rappelée par P. Couty et A. Hallaire, 1980, p. 23-27) a fait peu de progrès en quinze ans. Dans l'ouvrage de J.-P. Lahuec, le régime foncier est illustré seulement par une « carte de dispersion des champs » (p. 63). De même, les « logiques paysannes » sont bien absentes du travail, à la fois dans l'étude de la prise de décision et dans l'évaluation des objectifs de production.

En fait, il apparaît que l'analyse de terroir, sous la forme de la monographie de l'atlas des structures agraires, devrait être révisée en raison de ses faiblesses théoriques (5) et de son absence d'épistémologie. Il conviendrait de repenser une nouvelle formule qui intègre, sous une forme qui reste lisible et manipulable, les virtualités d'une véritable recherche interdisciplinaire en prenant en considération, outre les faits de maîtrise de l'espace propres au géographe, les questions que se posent les économistes, les juristes ou les politologues, avec un préalable : une meilleure prise en compte de l'histoire des sociétés paysannes. Ainsi que le laisse augurer le second ouvrage, ce préalable pourrait être bientôt levé.

Maîtrise de l'espace agricole est la publication des actes du colloque de Ouagadougou, tenu du 4 au 8 décembre 1978, sous l'égide de l'ORSTOM, du Ministère français de la coopération et du Centre national de la recherche scientifique et technique de la Haute-Volta. Organisé, entre autres, par le Professeur Pélissier, ce colloque se situait dans la perspective de l'atlas des structures agraires au sud du Sahara, tout en l'élargissant. En effet, ce colloque ne réunissait pas seulement des géographes ; comme le reconnaît G. Sautter, « les études de terroir n'excluent en aucune façon l'approche des problèmes ruraux à d'autres échelles (...) Il n'y a pas davantage contradiction entre l'approche locale et l'approche sectorielle (...) la bonne étude de terroir est celle qui permet de répondre à un problème posé en termes sectoriels ou concernant

(5) On se référera en particulier aux positions de Y. Lacoste et H. Lefèvre, citées par B. Guillot et E. Le Bris in « les structures agraires : du terroir aux grands espaces », *Formation à la recherche en Afrique noire. Dix ans d'enseignement de géographie*, Paris, CEA, p. 188-189.

une difficulté très précise » (*op. cit.*, p. 210-211). Or, dans le cas présent, le colloque a été orienté par le sous-titre qu'il convient de resituer dans son contexte. Spécifier « logique paysanne et rationalité technique », c'est (indépendamment de l'association injustifiable de la rationalité à la seule culture technique) chercher à savoir pourquoi les techniques dites de développement (dans lesquelles s'insèrent, rappelons-le, les recherches des géographes de l'atlas des structures agraires), se stérilisent quand elles sont mises en œuvre, et pourquoi on assiste, en dépit de l'argent injecté, de la masse d'idées (souvent généreuses) et d'hommes (en principe disponibles et compétents) utilisés, au « développement du sous-développement ».

En fait, à la suite de la sécheresse dans le Sahel, on s'est aperçu que, comme le reconnaît P. Péliissier dans l'avant-propos, « transfert technologique et développement rural sont, en Afrique noire plus encore qu'ailleurs, loin d'être synonymes ». Le colloque avait donc « pour mission de s'interroger sur les contradictions opposant la rationalité technique qui inspire les projets de développement aux réactions des paysannes qui, de l'adhésion sélective au rejet progressif, revêtent une logique diversement motivée mais toujours explicable » (*op. cit.*, p. III).

Ce thème, fort passionnant, ne devait cependant pas aller au-delà de la double remise en cause « d'une maîtrise de l'espace exclusivement conçue en termes de contrôle technique et d'un développement trop souvent assimilé à la croissance de la production » (*ibid.*). Aucun soubassement théorique global ne structure en effet l'analyse (en dehors de quelques contributions, en particulier celle de J.-P. Chauveau, p. 50-51).

Tous les facteurs de dépendance (économiques, financiers, politiques et idéologiques) sont soigneusement oblitérés (6) et on verra même le Professeur Péliissier tancer le mauvais élève Rochette, du Club du Sahel, qui avait soulevé l'impertinente question de l'inefficacité du droit foncier romain en Afrique (cf. p. 58). L'objectif est, pour l'universitaire, « d'offrir aux développeurs les conditions qui leur permettent de faciliter l'adoption, par les paysans, des solutions techniques que la recherche a élaborées » (p. 61). Le mot d'ordre proposé ou autosuggéré est de parler sérieusement de choses sérieuses, c'est-à-dire *techniques*, sans se rendre compte qu'en oubliant ces « facteurs contextuels », on recommence à une autre échelle l'erreur des projets de développement, dont l'exemple du GERES voltaïque (présenté p. 246-252) n'est qu'une illustration caricaturale parmi bien d'autres.

Le conformisme théorique (sanctionné positivement par le représentant de la FAO, p. 559, et que l'on pourrait naturellement commenter d'un point de vue idéologique) est conforté sur le plan méthodologique, d'une part, par l'adoption du « *case study* » qui, par son origine fonctionnaliste, se prête à des récupérations justement dénoncées par J. Jiggins (p. 25) — mais malheureusement ces avertissements seront souvent oubliés par la suite — et, d'autre part, par le systémisme qui trouve ici sa première grande consécration, à ma connaissance, dans l'africanisme français. En effet, l'analyse systémique fait l'objet de commentaires nom-

(6) Il est intéressant de remarquer que la mention de la Banque mondiale n'apparaît pas une seule fois, au moins dans

l'index des sigles (p. 583) et que la BIRD n'est citée que trois fois.

breux (cf. les positions de Ruthenberg, p. 82 ; de Funel, p. 229, de Matlock et Ferguson, p. 258, de Poulain et alii, p. 449, etc.), et de références implicites dans un grand nombre d'autres contributions. Elle a pourtant deux inconvénients : elle applatit les divers systèmes considérés pour leur faire jouer des rôles finalement analogues, ce qui est favorable à la prise en considération de l'écosystème mais stérilise la compréhension du système paysan ou du système extérieur, pour reprendre la terminologie du groupe AMIRA (présentée p. 383). En outre, l'analyse systémique néglige le rôle du conflit et de la transformation dysharmonique au profit du modèle, même idéalisé, voire mystificateur. Or, les contributions qui paraissent les plus originales et porteuses d'un renouveau problématique sont les démarches qui se centrent sur le problème des conflits (cf. en particulier les problèmes sénégalais abordés par J.-M. Gastellu, p. 163 ; J. Faye et M. Niang p. 111 ; Lericollais, p. 265, etc.).

Une dernière « faiblesse théorique » doit être également relevée quant au rôle des concepts et des hypothèses qui sont ici ignorés. En effet, les notions (7) de « maîtrise » (qui n'est pas contrôle, ni possession) « d'espace agraire » (différencié du « foncier » selon un critère différent dans le chapitre II de celui de Funel : p. 232), de « logique » (opposée (?) à la « rationalité » dans l'énoncé et associée par Billaz, puis Sautter, p. 82) sont trop importantes pour être manipulées sans autre précision (cf. p. 199). Si cela n'a guère troublé les participants, c'est sans doute que l'intérêt du colloque ne tenait pas à la formulation d'hypothèses nouvelles mais à la confirmation des « trois leçons tirées d'un passé récent » par le professeur Péliissier et à l'illustration du fait que « la logique paysanne sait que l'intensif nourrit et que l'extensif rapporte » (*op. cit.*, p. 5).

Cela dit, il reste les soixante-trois contributions (ce qui est énorme), les débats et les rapports de synthèse concernant les quatre sous-thèmes : 1) logiques paysannes et espaces agraires ; 2) initiatives paysannes ; 3) interventions planifiées ; 4) comportements de la paysannerie face au développement. Présentées durant les quatre journées les contributions devaient être nécessairement précédées d'un rapport qui, malheureusement, s'est contenté de dégager les ressemblances ou les différences sans tenter d'orienter les débats (à l'exception de celui de C. Raynaud, p. 459). Ces débats sont ainsi présentés comme des monologues qui, en raison de l'étrange présentation choisie par les éditeurs, précèdent le texte des contributions et laissent l'impression que le débat lui-même a été le plus souvent esquivé au profit des numéros personnels de quelques intervenants émergeant de ce marathon.

Il est naturellement impossible de parler de ces contributions, souvent trop courtes, mais toujours passionnantes et précises. Mon point de vue ne peut être que subjectif ici, mais il m'apparaît qu'il y a des secteurs privilégiés et d'autres ignorés. Ainsi les chercheurs francophones sont absents du chapitre II (« Spécificité de l'espace agraire et tenure des terres »). On peut même remarquer qu'en dehors des commentaires

(7) Nous nous limitons ici à la seule terminologie de l'intitulé de l'ouvrage. Il est évident que l'absence de définition des notions introduit des « obstacles épistémologiques »

dont rend compte la discussion générale (ou plus exactement l'absence de discussion).

J.-M. Gastellu et de J.-M. Funel, l'originalité de la problématique foncière est totalement ignorée, voire récusée. Par contre, nos auteurs sont particulièrement éloquents sur les interventions planifiées (troisième partie) et je regrette même qu'il y ait tant de communications sur le rôle de la recherche (chapitre VII) qui n'ajoutent rien à notre connaissance de la réalité.

Cela rappelle le lien évident entre la recherche et les dimensions étatique et internationale de l'intervention (déjà évoquées à propos de l'atlas des structures agraires), la dépendance de nos financements et de nos moyens d'information et le fait que nous ne sommes capables que de parler de la dimension « étatique », même quand nous prétendons parler des stratégies spatiales paysannes (p. 79 et suiv.).

A partir de ces commentaires et de nos critiques, on voit ainsi se dégager certaines des exigences qui, depuis Ouagadougou, ont été progressivement précisées à l'occasion de nouvelles rencontres internationales (colloques AFIRD-AMIRA en janvier 1979 ; petite production marchande en mars 1979), puis plus systématiquement traitées :

- mieux spécifier la dimension foncière des problèmes ruraux en Afrique noire (ce fut l'objet des journées d'étude sur les problèmes fonciers en Afrique noire, à Paris, les 22-25 septembre 1980) ;
- mieux rendre compte des conceptions autochtones de l'espace et du rapport de l'homme à la terre (des publications du Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris doivent prochainement y concourir) ;
- mieux expliquer le lien (évoqué par Funel) entre les dimensions spatiale et politique de la maîtrise de l'espace agricole (un congrès organisé par la section aquitaine de l'Association française des anthropologues s'y consacre) ;
- et, enfin, resituer l'analyse des problèmes agro-fonciers dans celle des rapports sociaux contemporains, de la manipulation de la force de travail et de l'extorsion de la plus-value, pour rendre compte non d'analyses sectorielles mais d'un processus global dans lequel les chercheurs (et les économies) occidentaux sont impliqués, bon gré ou mal gré, plus par le poids des faits que par celui des idéologies. Un réseau de chercheurs travaillant sur l'Afrique de l'an 2000 et organisé par le regroupement de plusieurs laboratoires parisiens devrait, dès 1982, apporter ses premières réponses.

Il reste à dire en conclusion, si cela n'était pas déjà évident pour chacun, l'importance de cette publication qui permet de faire un premier point sur les démarches et les techniques des principaux organismes impliqués dans le développement rural en Afrique tropicale, et en particulier de l'ORSTOM.

Parce que ses faiblesses sont aussi celles de la recherche scientifique africaniste, l'ouvrage doit être ausculté par chaque chercheur indépendamment de sa spécialisation. Il y fera son propre diagnostic, mais il en sortira également enrichi d'une confrontation des expériences qui, en se situant résolument sur un plan interdisciplinaire, ont ouvert la voie aux démarches les plus récentes.

Étienne Le Roy